

Annexes aux IC type FFV Habitables 2017– 2020
« Yacht Club des Sablettes »

« 13ème Banana's Cup »
24 mars 2019

INSCRIPTIONS

- Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe G des Règles de Course de l'ISAF).
- **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées au chapitre des RCV 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.**
- **Le skipper devra fournir une licence compétition en cours de validité.**
- **Le skipper devra fournir la liste de ses équipiers et s'assurer que tous sont titulaires d'une licence compétition.**
- Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord **un pavillon « C »**. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif.

1. REGLES

1.1 La régatée sera régie par les règles telles que définies dans :

- Les Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 de l'ISAF,
- Les prescriptions de la FFV,
- Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces instructions de course,
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Les règles spécifiques au CVAT
- L'avis de course
- Les présentes instructions de course.
- Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2. L'épreuve est classée en catégorie C de publicité

2. AVIS AUX CONCURENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le panneau officiel et mât de pavillon à terre situés :
Secrétariat du Yacht Club des Sablettes
83500 LA SEYNE SUR MER

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4. SIGNAUX FAIT A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur le bâtiment de la base nautique.

5. PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 24 mars 2019, 4 courses seront courues si possible.

5.1 Heure du signal d'avertissement de la première course
Dimanche 24 mars 2019 à 10h45 1^{er} Signal d'avertissement.

En cas d'annulation le Dimanche 24 mars, l'organisation pourra reporter les courses du jour à une date ultérieure sous réserve d'une date encore disponible au calendrier du CVAT.

5.2 Heure limite du signal d'avertissement de la dernière course
Dimanche 24 mars à 15h00

6. DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

| CLASSES | FLAMME NUMERIQUE |
|--------------------|------------------|
| P | Pavillon Blanc |
| A-B | 1 |
| C-D1 | 1 |
| R1-R2-L et Neptune | 2 |
| D2 / R3-R4 | 3 |

D1 : voiliers du groupe D ayant un RTG \leq 25.5 brut, D2 : voiliers du groupe D ayant un RTG $>$ 25.5 brut

7. DEFINITION DE L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DE COURSE

Baie des Sablettes.

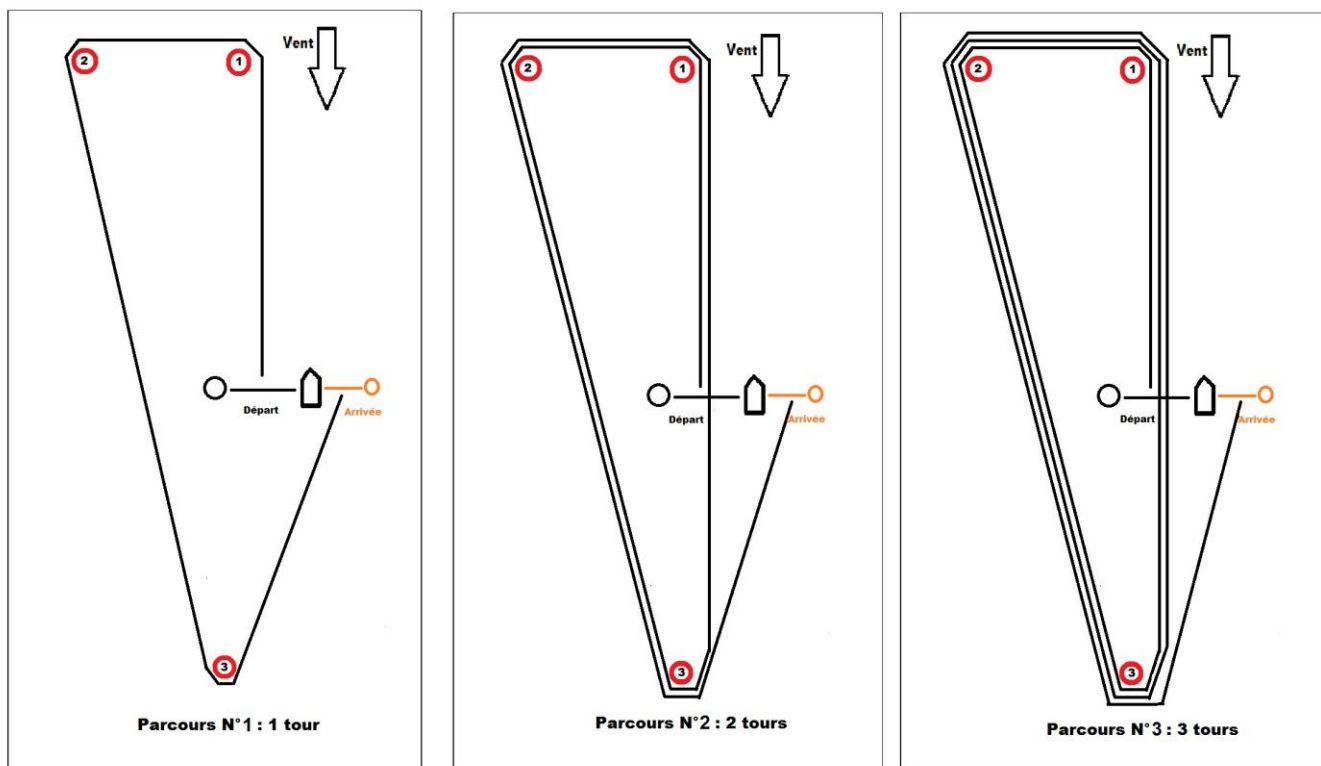
8. PARCOURS

PARCOURS 1 : Départ - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

PARCOURS 2 : Départ - Bouée 1- Bouée 2 – Bouée 3 - Bouée 1- Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

PARCOURS 3 : Départ - Bouée 1- Bouée 2 – Bouée 3 - Bouée 1- Bouée 2 – Bouée 3 – Bouée 1- Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

Nota : les bouées 1, 2 et 3, sont à laisser à bâbord. Le numéro du parcours à effectuer sera indiqué par un panneau sur le bateau comité au plus tard avec l'envoi du signal préparatoire de la classe concernée.



9. DESCRIPTION DES MARQUES

- 9.1 De parcours : Bouées cylindriques rouges
- 9.2 De départ : Bouée cylindrique noire
- 9.3 D'arrivée : Bouée à hampe orange portant un pavillon bleu

10. DEPART

10.1 Départ : Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le départ

| TEMPS | SIGNAUX | SIGNIFICATION |
|---------|---|---------------------------------|
| H - 5' | Pavillon de classe, avec un signal sonore | Avertissement |
| H - 4' | Pavillon P, ou I, ou U ou Z, ou Noir, avec un signal sonore | Préparatoire |
| H - 1' | Affalé de P, ou I, ou U ou Z, ou Noir, avec un long signal sonore | Dernière minute avant le départ |
| Heure H | Pavillon de classe affalé, avec un signal sonore | Départ |

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Le départ des groupes de classes successifs sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ du groupe de classe précédent en envoyant le signal d'avertissement du groupe de classe suivant.

Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné. En cas d'infraction délibérée, les bateaux concernés seront pénalisés. Les pénalités pourront aller jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.

10.1 Définition ligne de départ :

La ligne de départ sera matérialisée à tribord par le mat du bateau du comité de course portant un **pavillon orange** et à bâbord par une bouée cylindrique noire

10.2 Délai pour prendre le départ:

Un voilier ne doit pas partir plus de **5 minutes** après son signal de départ.

**11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.
CETTE REGLE NE S'APPLIQUERA PAS.**

12. DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE

Elle est matérialisée par le mât d'un bateau du comité de course arborant un pavillon orange et la hampe de la bouée définie à l'article 9.3.

13. SYSTEME DE PENALITE :

13.1 Pour les infractions aux règles du chapitre 2 des Règles de Course de l'ISAF :

La pénalité de rotation sera de 720° soit une manœuvre comprenant successivement et rapidement un virement de bord, un empannage, un virement de bord et un empannage.

Cette pénalité sera effectuée après s'être largement écarté des autres bateaux, et aussitôt que possible après l'incident. Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir.

Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

Tous les concurrents ayant effectués une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au chapitre 20.3.

13.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Reconnue ou non, une infraction aux règles pourra être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS LIMITE POUR FINIR

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante:

HL = D x (C Len - C Rap) + HAP + 0h30 où : **HL** est l'heure de fermeture de la ligne.

D la longueur du parcours.

C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)

C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide.

HAP Heure d'arrivée du premier.

C Len et **C Rap** seront affichés au tableau officiel (Liste des bateaux inscrits).

15. RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DE MANDES DE REPARATION

15.1 Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course ou auprès d'un des bateaux du Comité de Course et déposées au secrétariat ou remises à un bateau du Comité de Course au plus tard une heure après la fermeture de la ligne.

15.2 Pour chaque classe le temps limite du dépôt des *réclamations* est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.3 L'instruction des réclamations s'effectuera au 1^{er} étage de la base nautique.

15.4 Pour l'application de la règle 61.1 (b), les numéros des voiliers objets d'une *réclamation* par le comité de course ou le comité de réclamation pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le *tableau* officiel avant l'expiration du délai précisé au paragraphe 13.1. En cas d'impossibilité, la durée du prolongement du délai d'affichage doit être précisée (modification Règle de Course de l'ISAF 61.3
Le comité de *réclamation* instruira, le dimanche 24 mars et dès que possible, les *réclamations*.

16. CLASSEMENT

16.1 Nombre de courses pour valider l'épreuve

1 course

16.2 Courses retirées

Pour le classement de la **BANANA'S CUP** :

1 course si le nombre de courses courues est supérieur ou égal à 3.

Dans chaque course, le système **HN** sera utilisé avec la formule « **temps sur distance** »

La distance correspondant à 1 tour (Parcours 1) du parcours sera affichée au dos du bateau comité au départ de chaque course. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vent Léger).

16.3 Le classement sera fait par course sur le système de points à minima.

En cohérence avec le classement CVAT, les classes seront regroupées de la façon suivante,

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Groupe 1 classe A, B, C et D1 | Groupe 2 classe D2 | Groupe 3 classe R1, R2 et L |
| Groupe 4 classe R3 et R4 | Groupe 5 classe Neptune | Groupe 6 classe P |

Des groupements différents pourront être faits pour conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

17. REGLE DE SECURITE.

17.1 Les bateaux participant à cette régata doivent être équipés d'une VHF en bon état de marche.

Celle-ci devra être en veille 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course et à l'arrivée au port.

De plus pour tous les bateaux de la classe « L » le port du gilet de sauvetage ou tout autre système de flottabilité est obligatoire 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course et à l'arrivée au port.

17.2 Abandons

Tout bateau qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course, par téléphone ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le *comité de réclamation* pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

17.3 Canal de vacation Radio : **CANAL 72.**

Contact du Yacht Club des Sablettes : Téléphone : 04 94 30 52 49 / 07 83 59 09 75

17.4 Matériel de sécurité

Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par sa catégorie de navigation et ses règles de classes. De plus le skipper devra veiller au bon état de fonctionnement de celui-ci.

18. CONTROLE DE JAUGE ET D' EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classes et aux instructions de course.

18.1 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure limite des dépôts des réclamations de la première manche courue.

19. EVACUTION DES DETRITUS

Un bateau ne doit jeter aucun détritrus à l'eau.

20. REMISE DES PRIX

A PARTIR DE 18H30 AU YACHT CLUB DES SABLETTES

21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir Règle 4 des RCV 2013,2016 Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22. MONTANT DE L'INSCRIPTION :

30 EUROS

Nota : Les inscriptions par téléphone et par email sont acceptées et valent engagement que l'ensemble de l'équipage est en règle avec l'ensemble des prescriptions fédérales, les concurrents ne seront classés qu'à la condition d'avoir réglé les droits d'inscription avant la remise des prix. *Date limite d'inscription le 23 mars 2019 17h00.*

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course :

Président du comité de réclamation :